

Téléchargement légal

Clic' avec ta tête

En plein été des festivals, la Ministre de la Culture Fadila Laanan lance une vaste campagne de sensibilisation pour le téléchargement légal. Son objectif ? Informer les usagers des conséquences que peut engendrer le téléchargement illégal. Loin du modèle français de la loi Hadopi qui vise à freiner le partage de fichiers de manière répressive, cette nouvelle campagne se veut didactique et informative et sera accompagnée d'actions dans les écoles.

Quelles sont les principales difficultés que rencontre actuellement le secteur musical ?

FADILA LAANAN : La principale difficulté est la forte baisse des ventes de disques liée à la crise économique actuelle qui réduit le pouvoir d'achat de la population. Ce recul des ventes met en péril les labels musicaux un peu partout dans le monde, et a fortiori ceux de Wallonie et de Bruxelles. Malheureusement, s'il y a bien une révolution des métiers de la musique liée à Internet, les recettes ne suivent pas suffisamment.

Selon vous, renforcer l'interdiction des téléchargements illégaux sur le modèle de la loi Hadopi en France, représente une bonne solution pour pallier à ces difficultés ?

Hadopi pénalise davantage les petits usagers que les réseaux de criminalité organisée ; elle nie tous les aspects liés à l'information, à la sensibilisation, à l'éducation des jeunes ; et, en plus, elle délègue au privé un rôle de police et de justice lié aux sanctions à travers la régulation de l'accès à Internet.

Que proposez-vous alors ?

J'ai la conviction que la question ne peut être réglée dans le cadre d'un État et, a fortiori, d'une Communauté. Une réflexion est en cours au sein de la Commission européenne. Pour moi, les éléments requis pour une solution équilibrée sont de cinq ordres : préserver l'accessibilité de la culture via Internet ; réguler les échanges d'œuvres sur Internet plutôt que simplement autoriser ou interdire ; garantir aux ayants droit la faculté de s'opposer au téléchargement de leurs œuvres sans autorisation ; assurer aux acteurs de la chaîne culturelle une juste rémunération pour l'exploitation de leur travail ; mener un travail didactique pour « éduquer » les utilisateurs d'Internet afin de prévenir le téléchargement illégal.

Quelle direction prendra cette campagne en faveur du téléchargement légal ?

La campagne *Clic' avec ta tête* se veut didactique et informative. Il me semble indispensable que les internautes saisissent les conséquences que peut engendrer le téléchargement illégal. Je veux les amener à s'interroger sur cette question. C'est pourquoi, par exemple, je réfléchis avec les Jeunesses Musicales à des actions ciblées dans les écoles.

Cette campagne aura-t-elle un côté moralisateur ?

Absolument pas. La grande majorité des « digitale native », la génération qui a toujours

vécu avec Internet, a développé une conception nouvelle de ce qu'est la musique en tant qu'œuvre d'art, délaissant par exemple la notion d'album au profit de titres extraits de ces albums. L'accès dématérialisé et facilité à l'écoute de la musique rend difficile d'imaginer l'importance du travail accompli par les maisons de disques. Plus globalement, se pose la question pour ces internautes de s'interroger sur l'utilité d'acheter ce que l'on peut obtenir gratuitement. Conscientiser les internautes est un acte nécessaire mais je ne considère pas les jeunes comme des pirates.

Concrètement, en-dehors de cette campagne, envisagez-vous d'autres mesures de soutien aux labels indépendants ?

Mon ambition est de soutenir tous les maillons de la chaîne musicale de la Communauté française. À mon sens, il convient de mieux cibler aujourd'hui le soutien à l'enregistrement sonore, de renforcer les aides aux labels indépendants et aux agences artistiques et de reconnaître enfin le métier de manager. Par ailleurs, l'amélioration des réseaux de diffusion des différentes esthétiques musicales est une mesure indispensable à laquelle je suis attachée. Sans négliger évidemment la présence accrue de nos artistes en radio et en télévision, et surtout le soutien au spectacle par la mise en place de manière intensive de résidences encadrées.

« Je ne considère pas les jeunes comme des pirates. »

